

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-23	Economie : Convention France Active Auvergne 2025-2027
Date et heure de la séance	26 juin 2025 - 19h30
Lieu	Salle de la Mairie - MEALLET
Date de la convocation	20 juin 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacques BRESSON (Arrivé à 19h48)
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Thierry CHAMBON
François DEFLISQUE
Michel LAPORTE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTAIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge LEYMONIE	Jean-Pierre SOULIER
Guy QUINTANEL	Roger RIBAUD
Stéphanie SERIEIX	Serge VILLEMONTAIL
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Jacques SERRAT

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-23

**Economie : Convention France Active Auvergne
2025-2027**

Monsieur Le Président expose que la présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Pays de Mauriac apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association France Active Auvergne entend poursuivre conformément à ses statuts.

L'Association, créée en 2000, s'inscrit dans le champ de l'économie solidaire, de l'insertion sociale et du développement local. Sa vocation est de faciliter le recours aux prêts bancaires pour les porteurs de projets et de développer ainsi l'emploi sur les territoires.

Les activités de l'Association prises en compte par le Pays de Mauriac au titre de la présente convention sont les suivantes :

- Soutien aux projets générateurs d'emplois portés par des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et aux porteurs de projets souhaitant créer ou pérenniser leur propre emploi.
- Accompagnement des porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise, en particulier dans les secteurs liés au commerce, à l'hôtellerie, à la restauration ou encore l'agriculture.
- Financement des projets de développement des entreprises engagées.

L'Association peut intervenir à toutes les phases de vie du projet (création, reprise, développement, rebond) via :

- une offre de conseil (finalisation du prévisionnel financier et mobilisation éventuelle du DLA, suivi post-financement)
- financement (attribution de garantie sur emprunt bancaire, versement d'apport en fonds propres et subventions)
- mise en réseau (acteurs bancaires, tête de réseau spécialisée et autres acteurs de l'accompagnement)

Par ces actions, l'Association participe au développement territorial et économique du bassin de vie du Pays de Mauriac.

Afin de soutenir les actions de l'Association, le Pays de Mauriac s'engage à verser à l'Association une subvention annuelle forfaitaire.

Le Pays de Mauriac s'engage ainsi à verser 7 000 € (sept mille euros) par an à l'association France Active Auvergne au titre des années 2025-2026-2027.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2027.

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-23	Economie : Convention France Active Auvergne 2025-2027
--------------------------------------	---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le projet de convention France Active Auvergne 2025-2027,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention France Active Auvergne 2025-2027 jointe en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention ou tout document s'y rapportant ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Meallet, le 26 juin 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER

